

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins
57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

NUMERO 32

23 NOVEMBRE 1981

Spécial
I.N.S.E.R.M.

S O M M A I R E

Page 2 à 5	REUSSIR LE CHANGEMENT... <i>C'est l'affaire de tous !</i>
Page 6 à 8	ACTION SOCIALE - <i>A propos du C.A.E.S.</i>
Page 8	COMMISSION D'ACTION SOCIALE - <i>Réunion du 13 novembre.</i>
Page 9 à 10	COMPTE RENDU C.A.S. DU 13 NOVEMBRE

Réussir le changement

- 2 -

C'est l'affaire de tous !

SUR LE PLAN NATIONAL

Les luttes se développent tous azimuts. Dans les entreprises, dans neuf cas sur dix, à l'initiative de la C.G.T. seule : 14 journées Nationales d'action, tenues ou décidées par les Fédérations C.G.T. dans la dernière période.

Alors, offensive sociale ? Etat de grâce terminé ? La base qui s'impatiente ? Syndicats débordés ? Les commentaires, les spéculations propos malveillants dans la presse, à la radio, à la télévision et au delà, vont bon train.

La réalité est tout autre, et beaucoup plus simple. La C.G.T. avait clairement dit qu'elle entendait tout faire pour ce qui dépend d'elle, pour réussir le changement.

Vigilante et constructive, soutenant ce qui va dans le bon sens, contestant ce qui ne va pas, en toute indépendance, telle a été et telle reste notre démarche. Les luttes qui se développent aujourd'hui sont normales, et il est bien qu'elles se développent. Nombre de mesures positives ont été prises par le gouvernement ou ont été annoncées ; Loi d'amnistie, nationalisations, décentralisation, retraite à 60 ans, droits nouveaux etc...

D'autres sont insuffisantes, par exemple, la réduction du temps de travail envisagée à 39 heures, d'autres carrément préoccupantes, comme celles concernant le pouvoir d'achat et la ponction de 1 % pour la Sécurité Sociale. Le maintien doit être assuré à tous les salariés, une progression doit-être décidée pour les petits et moyens salaires, le tout à partir d'un indice honnête d'évaluation des prix.

Il y a bien là matière à intervention des travailleurs.

La façon dont la C.G.T. aborde le problème du financement du déficit de la Sécurité sociale est significative. La solution adoptée par le Gouvernement va amputer le pouvoir d'achat des travailleurs de 14 milliards, c'est pourquoi Henri Krasucki a déclaré sur Europe 1 :

"C'est une injustice et une faute. Refaire ce qu'avaient fait Barre et Giscard est inacceptable et il ne faut pas compter sur la C.G.T. pour justifier ou accepter cela. Il faut être cohérent et savoir pour qui l'on change et sur qui l'on s'appuie," a encore déclaré le secrétaire de la C.G.T. "C'est un coup de scie à la branche maîtresse qui soutient le gouvernement. Les mesures annoncées hier ne sont pas suffisantes," a-t-il encore estimé, dans la mesure où elles s'accompagnent d'une baisse du pouvoir d'achat des travailleurs. Ils n'ont pas voté pour ça et cela ne concorde pas avec l'idée d'une volonté de relance de l'économie et donc de la consommation. C'est incohérent, nous l'avons dit". "Le Bureau confédéral considère qu'il faudra corriger l'erreur sérieuse qui vient d'être commise et dans le cadre d'une réforme démocratique respectant loyalement en représentativité de chaque organisation syndicale, trouver les solutions d'un financement sain, assurant une protection sociale de haut niveau pour tous et réduisant les inégalités. Les travailleurs ont leur mot à dire. Ils doivent faire entendre leur désapprobation, affirmer clairement leur volonté de défendre leur pouvoir d'achat et obtenir que les réformes engagées se traduisent par un progrès social réel."

Pour les grandes sociétés Nationales, trop de directions continuent à faire comme avant le 10 mai, n'appliquant pas, ou avec retard et en trainant des pieds, les directives gouvernementales. Les travailleurs de ces entreprises réagissent c'est normal.

.../...

Résolument, la C.G.T. a pris la tête de toutes ces actions. Nous le faisons en prenant en considération le comportement de ceux avec qui nous voulons discuter.

Le Gouvernement qui n'est pas notre ennemi, négocie, eh bien nous négocions en soutenant nos propositions par des actions appropriées. Sans maximalisme, mais sans minimalisme, la C.G.T. le fait avec tous ceux qui veulent agir, mais dans la clarté. La C.G.T. n'a pas un langage au chantier, dans l'atelier, dans le laboratoire, et un autre autour de la table de discussion avec le C.N.P.F. et dans la fonction publique.

Ce faisant, nous avons le sentiment, dans cette situation nouvelle, de bien défendre les revendications immédiates des travailleurs et de bien contribuer à aider le changement, et qu'il s'oriente dans la bonne direction.

Dans la recherche : C'est sur les mêmes principes que les syndicats C.G.T. ont abordé les négociations avec le Ministère de la recherche. Il s'agit de prendre, en attendant l'ouverture de négociations sur un nouveau statut I.T.A. avec ce même Ministère, négociations qui doivent s'ouvrir fin novembre, un certain nombre de mesures immédiates améliorant sensiblement les carrières des I.T.A. (Voir le S.N.T.R.S. INFO N° 26) Si les déclarations de principes étaient intéressantes, les "améliorations" étaient présentées par une nouvelle grille de salaire ressemblant à s'y méprendre à celle d'AIGRAIN. Elle aurait hypothéqué l'avenir de la négociation sur un nouveau statut, et ne prévoyait aucune mesure visant à corriger les discriminations dont sont victimes les administrations.

Les syndicats C.G.T. ont très vite jugé cette grille inacceptable, la section Nationale I.N.S.E.R.M. du S.N.T.R.S. a appelé le personnel à se joindre à la manifestation du 28 octobre au C.N.R.S. Près de 400 manifestants sont allés signifier au Ministre leur refus des mesures proposées. Des pétitions ont été déposées (près de 400 pour l'INSERM, demandant le reclassement des personnels, la prime pour les administratifs, un plan d'intégration des personnels hors statut).

Cette réponse prompte et claire des personnels a du provoquer une réflexion salutaire chez le Ministre, puisque dès la 2ème séance de négociations, après un tour de table presque unanime, le S.G.E.N. comme mesures immédiates veut les élargissement d'indice, le statut unique, intégration de hors statut, Cette surenchère verbale cache mal la politique de capitulation de la confédération C.F.D.T. - signature de l'accord sur les 39 H, majoration du SMIG de 10 % seulement, etc... - est des fédérations de fonctionnaires C.F.D.T. qui considèrent les gros salaires à partir de l'indice 344 ! - la C.F.D.T. considère que la grille n'était pas si mauvaise - le représentant du Ministère a déclaré qu'il abandonnait son projet de grille et s'orientait vers des reclassements de personnels. Il a ajouté qu'il prenait note de l'exigence unanime pour la prime pour les catégories D, qu'il rencontrerait très rapidement les syndicats de l'I.N.R.A. du C.N.R.S. et de l'I.N.S.E.R.M. pour mettre sur pied un plan de reclassement. Que ces reclassements impliquaient une dérogation à la règle des 1/6 et 1/9 ème. Le représentant du Ministre a indiqué en fin de réunion, qu'après avoir pris les contacts interministériels nécessaires, il recevrait les syndicats le 25 novembre, qu'il donnerait une réponse ferme sur :

- La prime des catégories D
- augmentation du salaire minimum.
- le plan de transformations d'emploi

.../...

Le bureau INSERM comme les autres organisations de la C.G.T., estime cette attitude comme positive, même si les moyens du Gouvernement sont trop limités, c'est pour nous le moyen de mettre les personnels dans l'action. Dresser une liste comme nous le demandons, qui fasse ressortir tous les déclassements, est mettre en marche un processus. D'autant plus que comme pour la prime pour les catégories D (M. LESGARDS vient de nous confirmer qu'un effort serait fait dès le 2ème semestre 81 pour que ces personnels touchent quelque chose de plus), ce n'est pas nous qui fixerons la barre. Nous apprécierons, avec les personnels : c'est bien, c'est insuffisant, c'est inadmissible... Avec les personnels, les conséquences en seront tirées. pour d'éventuelles actions, adaptées au cas, à entreprendre.

A L'INSERM : Lentement un certain nombre de réunions que nous demandons sont prévues -

- LE 13 NOVEMBRE la C.A.S.
- LE 17 NOVEMBRE - Groupe de travail hors statut
- LE 24 NOVEMBRE - Groupe de travail P.O.S. animaliers informaticiens
- LE 8 DECEMBRE - C.A.P. (séance plénière, puis préparation colloque)
- ENTRE LE 4 et LE 8 JANVIER - C.A.P. par catégories

Une réunion annoncée par le Directeur de Cabinet du M.R.T. ci-dessus s'est tenue le 10 octobre. Le représentant du Ministre a confirmé les intentions de son Ministère sur les reclassements. Il s'est déclaré favorable pour régler les problèmes de salaire minimum au "vidage" de certaines catégories (jugé par lui peu onéreux) Pour le S.N.T.R.S. nous avons demandé :

- Tous les agents en 8 et 7 B devraient être reclassés en 6 B
- Tous les agents en 6 D et 6 D bis devraient être reclassés en 5 D
- Tous les agents en 4 B devraient être reclassés en 3 B
- Tous les agents en 1 B Bis devraient être reclassés en 1 B
- C.A.P. de dactylo en 4 D

ce qui en outre permettrait une bonne approche pour la négociation de la grille du futur statut. Pour ce qui concerne les déclassement, nous avons demandé :

- Que la Commission de dérogation soit réunie d'urgence,
- que la réunion de la C.A.P. Plénière soit avancée
- que cette C.A.P. travaille sur tous les dossiers des agents Ayant plus de 5 ans dans la catégorie donc avec dérogation sur la règle du 1/6 et 1/9 ème
- que cette C.A.P. établisse une liste de tous les agents remplissant déjà les fonctions de la catégorie supérieure (et non comme il est de règle l'aptitude à remplir ces fonctions)

La C.A.P. pourrait également répartir les fameuses 70 transformations d'emploi (qui étaient prévues pour faire passer la pilule du plan AIGRAIN) Au dire du M.R.T. ces 70 transformations seraient financées sur des fonds propres INSERM et le financement serait régularisé sur le budget 82.

C'est effectivement du bricolage, mais cela ferait toujours 70 reclassements de plus qui seraient difficiles à reprendre, si nous sommes suffisamment vigilants (car ils avaient déjà disparus pendant plusieurs mois).

Au cours de cette réunion, notre syndicat, après avoir porté les appréciations ci-dessus, a souligné un certain nombre de blocage qui subsistent à l'INSERM et au Ministère de la Recherche :

- Pour ce dernier, absence de plan d'intégration des hors statuts. Ce point étant particulièrement aigu dans la recherche médicale.
- Pour l'INSERM, aucune avancée démocratique (Conseils de laboratoire instances scientifiques). Pas de date prévue pour une réunion sur le droit syndical. Réunion de la C.A.S. le 13 novembre sans formation permanente à l'ordre du jour.

Il n'est pas étonnant qu'il n'y ait pas plus d'avancées dans ces deux domaines : ceux-ci correspondent effectivement aux secteurs où les personnels se sont le moins battus avant et après le 10 mai.

Ce n'est que par la prise en compte de ces problèmes par les personnels et par leur intervention, qu'ensemble nous réussirons à ce que le changement se concrétise de façon beaucoup plus évidente.

Action Sociale

- 6 -

A PROPOS DU C.A.E.S.

Au dernier CNAS de Toulouse, ont été abordés les points suivants :

- refonte des grilles de subvention
- examen de la comptabilité
- le protocole entre INSERM et CAES
- la participation au bureau
- les propositions nouvelles des Commissions enfance et voyage
- la commission S.L.C.

1/ La refonte des grilles

Deux aspects : la nécessité d'harmoniser les grilles entre enfance, vacances, voyages, S.L.C.. Sur ce problème, la décision a été adoptée rapidement. Le C.N.A.S. a ensuite décidé dans le cadre de cette uniformisation, de passer de la grille en tranches d'imposition à une grille basée sur le quotient familial (1 part par enfant). La Commission grille a proposé après examen des dossiers, une nouvelle répartition des barres à l'intérieur de la grille. Nous avons fait remarquer que, pour souhaitable que ce soit, cette recherche de "justice", si elle permettait une meilleure pondération des dossiers, au regard des dossiers reçus, faisait abstraction des demandes potentielles, c'est à dire d'agents jusqu'ici découragés par les subventions insuffisantes pour leur cas.

2/ L'examen de la comptabilité a montré la nécessité de réorganiser le mode de travail sur ce point : présentation non claire. pour non initiés, confusion entre bilan et état.

Elle montre en fait quelque chose de plus important, le secrétariat ne travaille pas dans de bonnes conditions, ceci est dû d'abord au manque de personnel, une partie du travail administratif étant effectué "en coup de feu" par les membres du bureau (élus) dont ce n'est pas le rôle. C'est aussi, la conséquence de la non structuration du bureau, cet amateurisme de structure a pour effet à la fois de gâcher la compétence réelle des secrétaires du CAES, par une répartition du travail touche à tout, entraînant une confusion regrettable entre le rôle d'élus, et celui d'administratif. Il est un fait que le recours au dévouement et à la bonne volonté ont leurs limites, et accepter de parer aux insuffisances administratives par un travail "d'appoint" des membres du bureau, détourne ceux-ci de ce qui doit être leur travail d'élus et constitue de ce fait, à la fois une entrave à la vie démocratique et une inefficacité dans les moyens administratifs du C.A.E.S.

Il est donc urgent, dans le cadre de négociations qui "devaient" s'ouvrir avec la Direction de l'INSERM, d'obtenir de l'employeur la mise à la disposition du CAES de personnel comptant en nombre suffisant.

3/ Ceci nous amène à parler du projet de protocole entre l'INSERM et le CAES; Ce projet (aout 81) maintenait l'arbitraire dans la dotation budgétaire, globalisait les décharges entre élus et réunions générales et soumettait le contenu des publications CAES à l'examen de la Direction en ce qui concernait leur publication.

Notre organisation réaffirmait son opposition totale à ce projet qui était dans la droite ligne politique du gouvernement précédent. Nous avons demandé que des négociations soient entamées avec les points préalables suivants :

Pour conclure, si des progrès ont été enregistrés dans le fonctionnement démocratique du CAES, l'action de celui-ci pêche encore par une approche trop philanthropique du problème, approche en contradiction avec nos conceptions de l'action sociale.

Cela ne pourra être corrigé que par une implication plus importante de notre syndicat dans l'activité CAES et cela ne passe que par la prise de conscience et l'engagement des militants dans l'action sociale et donc dans les commissions CAES.

- C.A.S -

- La Commission d'action sociale se réunit le 13 novembre. Les groupes de travail hygiène et sécurité, formation permanente, couverture sociale, sont chargés d'amener pour cette date des propositions visant à instituer à l'INSERM.

- Des Comités d'hygiène et de sécurité comprenant des représentants du personnel
- une gestion démocratique de la formation permanente
- une véritable couverture sociale à l'INSERM
- la solution des problèmes de médecine scolaire,
- la solution des problèmes de cantine.

- Ces revendications n'aboutiront que si les personnels prennent en main ces problèmes et affirment leur détermination à la direction de l'INSERM.

Il importe donc que les sections fassent connaître par l'intermédiaire de lettres et de pétitions, leurs revendications à la Direction de l'INSERM.

- Le militantisme social et le SNTRS INSERM.

Notre organisation syndicale est partie prenante dans le volet de l'action sociale qui relève du CAES. Le SNTRS a depuis longtemps affirmé et démontré que l'action sociale est partie intégrante de l'action syndicale, mais comment faire pour que cette profession de foi ne reste pas lettre morte. Il est vrai que l'étendue et l'importance des problèmes auxquels sont confrontés les militants, la difficulté d'assumer nos tâches en l'absence d'une reconnaissance vraie du droit syndical ne facilité pas la tâche et impose des choix aux militants.

Mais ceci étant posé, il faut tout de même reconnaître que nos militants sont régulièrement peu présents sur le terrain CAES, que les "choix" qui nous sont imposés ne se transforment pas en une coupure entre d'un côté une action syndicale noble : statut, politique scientifique, défense des personnels et un volet de l'action syndicale "mineur" : le domaine social.

Il importe que cela change, car le désintéret de la part de militants d'un volet aussi important de l'action syndicale ne peut que se retourner contre le personnel, car le contenu de l'action sociale se trouve alors dévoyé d'une part. D'autre part, les quelques militants qui s'y consacrent, sont rapidement rebutés par le désintéret qu'ils ressentent lorsqu'ils exposent leurs problèmes dans notre organisation.

- Cette situation évoluera quant à tous les niveaux du syndicat, les militants prendront conscience que ce secteur ne doit pas être abandonné à d'autres, que l'action sociale vue sous l'éclairage d'une logique syndicale cohérente est une composante essentielle de la raison d'être de notre syndicat.

(C.A.S. du 13 NOVEMBRE 81)

M. LAUDAT a ouvert la séance en présentant Mme PRUD'HOMME, nouvelle assistante sociale de l'I.N.S.E.R.M. et le Professeur PHILBERT, qui vient d'être nommé médecin du travail.

I - MEDECINE DU TRAVAIL

Le Professeur PHILBERT rappelle que la Loi de 1946, ne s'applique pas à l'Etat, et qu'il n'y a donc pas de base législative qui régit la médecine du travail à l'INSERM. Il projette d'écrire à ce sujet aux Ministres de tutelle, afin de remédier à cet état de choses anormal. Du fait de l'absence de loi, le médecin du travail n'a actuellement pas d'autorité réelle et l'Administration n'est pas tenue de suivre ses recommandations. Il reconnaît que ce qui existe actuellement ne peut pas être qualifié de médecine du travail, et envisage de faire très vite une étude d'ensemble en liaison avec l'Ingénieur de sécurité et les membres de la C.A.S.

- OBJECTIFS :
- visites techniques de sécurité pour faire l'analyse des risques (action à régionaliser, nécessité de la formation à l'hygiène et sécurité d'au moins 1 membre par laboratoire).
 - Mise en place d'une médecine du travail : 1 corps peut-être spécifique à l'INSERM, pour les grandes concentrations de labos ou vraisemblablement des conventions financières avec les Hôpitaux, les universités....

Le Professeur PHILBERT rédigera un texte d'information qui sera diffusé au personnel.

M. LAUDAT donne l'assurance qu'un budget propre sera attribué à la médecine du travail, car en l'absence de budget, toutes les meilleures intentions ne pourront rester qu'au niveau des intentions....

II - FORMATION PERMANENTE

La sous-commission qui avait été mise sur pieds lors de la réunion de juin 81, n'a pas été réunie. Il est à nouveau demandé à l'administration de fournir aux membres de la C.A.S. avant sa réunion, les informations qu'elle possède (budget, critères de sélection actuels, formations reconnues...) Accord est donné sur ce point par M. LYON - CAEN pour la réunion de la sous-commission fixée au 17.12.81.

III - BUDGET DU C.A.E.S.

Demande pour 1982 3 157 000 F (= 1% de la masse salariale de 1979)

Demande de 1981 : 2 200 000 F (dotation accordée 1 400 000 = 0,3 à 0,4 % de la masse salariale)

M. LYON - CAEN demande à M. BOISSET d'argumenter étant donné la grande augmentation de la demande. Cette demande s'appuie sur 3 éléments :

- reconstitution d'une réserve financière
- dépenses réelles 81, supérieures à la dotation :
 - . excédent de dépenses pour les 3 secrétaires rémunérées par le CAES
 - . 95 % de la dotation annuelle dépensés dès octobre 81
- développement d'actions nouvelles en 82 :
 - . enfance et familles (en diversifiant)
 - . CLAS (actuellement chapitre déficitaire)
 - . Investissements lits (très réduits dans les dernières années étant donné l'insuffisance des dotations)
 - . Formation des militants (la sous commission Formation permanente étudiera sous quelle forme elle pourrait être prise en charge sur les fonds de F.P. et non sur ceux du CAES)

Cette année l'Administration, par la voie de M. LYON CAEN s'engage à faire parvenir la demande du budget aux autorités de tutelle sur la base de la demande réelle du C.A.E.S.

IV - HYGIENE ET SECURITE

La sous commission H.S, seule à s'être réunie, a remis un document de travail.

Le Professeur PHILBERT souhaitait que son étude ne soit pas dissociée de l'étude sur l'organisation de la médecine du travail, mais après plusieurs interventions, M. LYON CAEN accepte que lecture en soit donnée et que des amendements y soient ajoutés au fur et à mesure de la discussion.

Ce texte prévoit la mise en place de Comités d'hygiène et sécurité régionaux (à l'échelle des secrétariats généraux) avec des relais par "correspondants" dans les laboratoires.

Pour la première fois, l'Administration ne semble plus hostile à la mise en place de CHS statutaires que nous réclamons depuis de nombreuses années.

L'Administration améliorera la forme juridique de ce texte. L'étude sera poursuivie en coordination avec la mise en place de la médecine du travail et un projet définitif sera soumis à la prochaine C.A.S.

V - CALENDRIER PREVU :

- Réunion de la sous-commission Formation permanente : JEUDI 17 DECEMBRE
- Réunion du groupe hygiène et sécurité + médecine du travail :
18 JANVIER 82
- Réunion de la sous-commission environnement social (crèches, cantines, logement...) JEUDI 28 JANVIER 82
- C.A.S. : Début MARS 82.